

Salles de réunion à la CVCI

Mesures temporaires durant la période Covid-19

La santé et la sécurité de nos clients ainsi que celles de nos collaborateurs restent prioritaires. De ce fait, toutes les mesures sanitaires recommandées par l'OFSP ont été mises en place.

Nous vous informons que le **port du masque est obligatoire pour les clients et pour les collaborateurs dans l'enceinte du bâtiment**. Il est également obligatoire dans nos salles **une fois assis**, même si une distance minimale de 1,5 mètre est respectée

En présentiel, au sein du centre de réunion, nous sommes en mesure d'accueillir :

- les séances de travail internes à l'entreprise, nécessaires à son activité, sans caractère événementiel, jusqu'à **20 personnes maximum**.
- les séances jusqu'à **5 personnes maximum** si le cercle des participants se limite à des personnes connues des organisateurs ou sur inscription.
- les **formations sont interdites en présentiel** jusqu'à nouvel avis.

Capacité maximale durant la période Covid-19 et tarifs pour les membres de la CVCI

Salles	Capacité maximale	1/2 jour	1 jour
Lavaux	6 personnes	120.-	200.-
Chablais	4 personnes	120.-	200.-
Riviera	8 personnes	220.-	350.-
Riviera-Chablais	12 personnes	330.-	530.-
La Broye	5 personnes	120.-	130.-
Jura	20 personnes	500.-	900.-

Mesures à respecter durant la période Covid-19

- port du masque obligatoire
- gel hydro-alcoolique à l'entrée de la CVCI
- suivi de la signalétique générale (marquages au sol) et des consignes affichées dans le bâtiment
- dans la salle : respecter les règles de distanciation et le placement des sièges afin de maintenir 1,5m de distance, port du masque obligatoire pour tous les participants
- les organisateurs de séances sont priés de s'assurer que tous les participants s'identifient via l'application SocialPass grâce au QR Code affiché dans la salle. Ces données seront conservées durant quatorze jours et seront ensuite intégralement détruites par SocialPass.

Lors de contamination, le médecin cantonal se réserve le droit de consulter, via SocialPass, la liste des participants ayant été en contact avec la personne contaminée et d'ordonner une quarantaine, le cas échéant.

D'autres informations liées aux recommandations sont disponibles sur le [site de la CVCI](#) et sur ur celui de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP): [directives et mesures de l'office fédéral de la santé publique \(OFSP\)](#).

Malgré la situation sanitaire actuelle, nous nous réjouissons de vous recevoir dans nos locaux et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Lausanne, le 18 janvier 2021